

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	10
Votants	12

Modification des
représentants de la
Commune au sein du
Syndicat Mixte
d'Etude de la Basse
Vallée du Var

L'an deux mille huit;

Le 2 Novembre 2009 à 19 heures ;

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur TORNATORE, maire.

Date de convocation du conseil municipal : Le 28 octobre 2009

PRESENTS : Mesdames, Messieurs : TORNATORE - PAILLOTET- DUJON - ESCRIOU - HEURA - FOURNY - KAIL - FASOLA - YACOUB - LACROIX

REPRESENTES : Mme BENABEN par Mme FASOLA
Mme ROBERT par M. YACOUB

EXCUSES : Mme DE LARocca - M. AUDIBERT -
Mme BEUCHE

Secrétaire de séance : Mme FASOLA

Le Conseil Municipal,

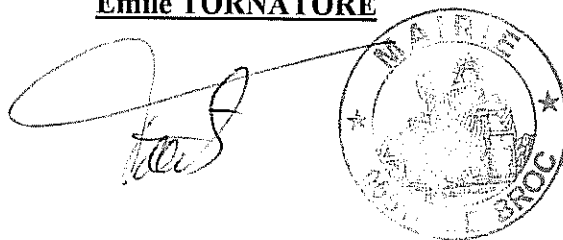
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-7-I,
- Vu l'arrêté préfectoral portant création du Syndicat Mixte d'Etude de la Basse Vallée du Var (S.M.E.B.V.V.),
- Vu les statuts du S.M.E.B.V.V. fixant le nombre de délégués à 1 titulaire et 1 suppléant pour la Commune de Le Broc,

Supprime la délégation donnée à M. LACROIX et vote comme nouveau délégué titulaire M. TORNATORE et transmet cette délibération au représentant du S.M.E.B.V.V.

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée
Extrait certifié conforme, au registre sont les signatures

LE MAIRE,
Emile TORNATORE

Et ce par : - Voix pour : 11
- Voix contre : 1
- Abstention : 0



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa publication le 05/11/09, à la porte de la mairie, et de sa transmission au représentant de l'Etat le 05/11/09. Il informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans les deux mois de sa publication